

JONS

Département du Rhône

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Rapport présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales

Exercice 2022

Service de l'assainissement collectif

Version 1 - 27/07/2023 - SK

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03 contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SAS Capital 10 000€ - RCS: Lyon 478 843 527 - Siret: 478 843 527 00035 - NAF: 7112B - TVA: FR 72 478843527





Table des matières

١.	Caractérisation technique du service	4
A.	Présentation du territoire desservi	4
В.	Mode de gestion du service	4
C. sé	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitair paratif (indicateur D201.0)	
D.	Nombre d'abonnements	4
E.	Volumes facturés au cours de l'exercice	5
F.	Détail des imports et exports d'effluents	5
G de	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de co es eaux usées (indicateur D202.0)	
Н.	Linéaire de réseaux de collecte	5
II.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
Α.	Délibérations fixant les tarifs	6
В.	Autres prestations	6
C.	Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D204.0)	6
D.	Recettes	7
III.	Indicateurs de performance	7
A.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (indicateur P201.1)	7
В.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P202.2B)	8
C.	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (indicateur P251.1)	9
D. (ir	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de rendicateur P252.2)	
E. P2	Conformité de la collecte des effluents (pour les réseaux collectant une charge > 2 000 EH) (indice 203.3) 9	ateur
F. (ir	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux ndicateur P255.3)	
G	. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	11
Н.	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (indicateur P257.0)	11
١.	Taux de réclamations (indicateur P258.1)	12
IV.	Financement des investissements	12
A.	Travaux engagés au cours de l'exercice	12
В.	État de la dette du service	12
C.	Épargne brute	12
D.	Amortissements	13
E. en	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performa exironnementales du service	
F.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	13





٧.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement
A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P207.0)
В.	Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)



I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A.	Présentat	ion du	territoire	desservi
----	-----------	--------	------------	----------

Le serv	vice est géré au niveau 🛭 col	mmunal	intercommunal	
•	Nom de la collectivité : Comm Compétences liées au service : Existence d'une étude de zona Existence d'un schéma directeu Existence d'un règlement de se Existence d'une CCSPL	Collecte Ige Non Non	Oui	Dépollution probation le 23/10/2020 probation le 28/02/2022
В.	Mode de gestion du servi	ce		
Le serv	rice est exploité en 🗌 régie	régie avec pres	station de service 🔲 d	élégation de service public
•	Type de contrat : prestation de Nom du délégataire : VEOLIA			

- Date de début de contrat : 01/09/2016
- Durée du contrat : 6 ans et 4 mois
- Date de fin de contrat : 01/09/2021 prolongé jusqu'au 31/12/2022
- Avenant:
 - o Prolongation de la prestation jusqu'au 31/12/2022
- Missions du prestataire : exploitation des 2 postes de relèvement (collecte des effluents) et facturation clientèle

C. Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (indicateur D201.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 419 habitants (1 411 en 2021).

D. Nombre d'abonnements

NOMBRE D'ABONNES							
2021 2022 Variation							
Abonnés domestiques	545	587	+ 7,7 %				
Abonnés non domestiques	0	0	/				
Total des abonnés	545	587	+ 7,7 %				

Le nombre d'abonnés est en forte augmentation (+ 7,5 %). Il était en légère baisse en 2021 (- 0,9 %) alors que les volumes vendus augmentaient. Une consolidation du rôle de l'eau a vraisemblablement permis d'avoir une vision plus claire de la réalité.



E. Volumes facturés au cours de l'exercice

VOLUMES FACTURES (M³)							
2021 2022 Variati							
Abonnés domestiques	68 632	65 659	- 4,3 %				
Abonnés non domestiques	0	0	/				
Total	68 632	65 659	- 4,3 %				

Les volumes facturés aux abonnés ont baissé en 2022 de - 4,3 %, alors que le nombre d'abonnés a fortement augmenté et que l'année 2022 a été une année de forte sécheresse. Une vérification et une consolidation des données serait souhaitable.

F. Détail des imports et exports d'effluents

- Convention d'import pour le transit des effluents de Villette d'Anthon.
- Convention d'export pour le traitement des effluents, dont ceux de Villette d'Anthon, à la Métropole de Lyon.

G. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2022 : **0**

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2022 : 0

H. Linéaire de réseaux de collecte

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

LINEAIRE DE RESEAUX							
Туре	2021	2022	Variation				
	Pravitaire						
Réseau séparatif (eaux usées)	10 540	13 000	+ 23,3 %				
Réseau séparatif (eaux pluviales)	0	0	/				
Réseau unitaire	0	0	/				
Re	foulement						
Réseau séparatif (eaux usées)	0	2 250	/				
Réseau unitaire	0	0	/				
Total réseau (ml)	10 540	15 250	+ 44,7 %				

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 2 DO

La variation du linéaire de réseau de collecte est liée à la recherche de données dans le cadre de la passation du contrat de DSP. Le futur Délégataire aura à charge la mise en place du SIG et sa mise à jour. Le linéaire de réseau devrait donc varier à nouveau.

Il existe 2 DO sur le réseau séparatif d'Eaux Usées, un au niveau de chaque Poste de Relèvement.

5



II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

A. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les tarifs du service date du 30/09/2019 et a été effective à partir du 01/11/2019. La délibération fixant la PFAC date du 28/02/2022 et a été effective à partir du 24/03/2022.

B. Autres prestations

AUTRES PRESTATIONS									
Intitulé du tarif	01/01/2021	01/01/2022							
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	 1 500 € par maison individuelle 1 000 € par logements groupés 800 € par logement existant 	 1 500 € par maison individuelle 1 000 € par logements groupés 800 € par logement existant A partir du 24/03/2022 : 1 000 € par logements individuels ou groupés 800 € par logement existant 							

C. Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D204.0)

Toute facture d'assainissement comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

TARIFS APPLICABLES										
		A	Δυ 01/	/01/2	2	Au 01/01/23			Variation	
			Part de	e la Co	llectivit	é				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement		(O			()		/
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Consommation	1,2045		1,2045			/			
		Or	ganism	es pub	lics et t	axes				
Taxes	Assujettissement TVA		oui		non		oui		non	/
Redevance (€ HT/m³)	Modernisation du réseau de collecte	0,1600		0,1600				/		



FACTURE TYPE 120 M³ (INDICATEUR D204.0)							
Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Montant au 01/01/22	Montant au 01/01/23	Variation			
		Part de la Collectivité					
Abonnement	1	0,00	0,00	/			
Consommation	120	144,54	144,54	/			
	Org	ganismes publics et taxes					
Redevance pour modernisation des réseaux	120	19,20	19,20	/			
TVA (10 %)		16,37	16,37	/			
Total		180,11 €	180,11 €	/			
Prix au m³ (total /120 m³)		1,5010 €	1,5010 €	/			

Il n'y a pas eu de variation de tarifs entre 2021 et 2022.

D. Recettes

RECETTES DU SERVICE (€)							
	Variation						
Recettes liées à la facturation des usagers	90951,38	75 450,31	- 17,0 %				
Autres recettes :	4052,00	4216,38	+ 4,1 %				
Recettes de raccordement (PFAC)	0,00	0,00	/				
Dépotage	0,00	0,00	/				
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00	0,00	/				
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0,00	/				
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00	/				
Recettes liées aux travaux	4052,00	4216,38	+ 4,1 %				
Autres recettes (reversement TVA)	0,00	0,00	/				
Total des recettes Collectivité	95 003,38 €	79 666,69 €	- 16,1 %				

Les recettes totales ont baissé de - 16,1 %, cela est essentiellement dû à la baisse des recettes liées à la facturation des usagers, du fait de la baisse des volumes vendus.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (indicateur P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est au minimum de :

 $\frac{Nombre\ d'abonn\'es\ desservis}{Nombre\ d'abonn\'es\ potentiels}\times 100 = \ \textbf{96}, \textbf{8}\ \%\ (97,4\ \%\ en\ 2021)$



Le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif est relativement stable par rapport à 2021.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P202.2B)

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement précise qu'il faut que cet indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GEST	ION PATRIMONIALE [DES RESEAUX
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) – 5 (oui)	5
Sous-total 1 – pré-requis 1	15/15	15/15
Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	4 (90 %)
Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (date ou période de pose renseignée) + 5 points si 95 % des réseaux renseignés	+ 1 à + 5	3 (80 %)
Sous-total 2 – pré-requis 2	40/45	42/45
Connaissance de 50 % de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	3 (80 %)
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
TOTAL Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120/120	75/120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 75/120 (75/120 en 2021).



La mise en place du SIG, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) à venir, permettra d'améliorer cet indicateur et de pérenniser les données connues.

C. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (indicateur P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers est :

$$\frac{\textit{Nombre d'inondations dans les locaux des usagers}}{\textit{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000 = \textbf{0}, \textbf{0} \% (0 \% \text{ en 2021})$$

A l'instar de l'année 2021, il n'y a eu aucun débordement d'effluents chez les usagers en 2022.

D. Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (indicateur P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Le nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est :

$$\frac{\textit{Nombre de points noirs}}{\textit{Linéaire de réseau hors branchements}} \times 100 = 7,7 \% \ (9,5 \% \ en \ 2021)$$

Il y a un seul point noir sur le réseau de collecte de la Commune ; il s'agit de la montée de Bianne. L'évolution de cet indicateur est liée à l'évolution du linéaire du réseau de collecte.

E. Conformité de la collecte des effluents (pour les réseaux collectant une charge > 2 000 EH) (indicateur P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	CONFORMITE DE LA COLLECTE			
	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 (0 ou 100)	Conformité exercice 2022 (0 ou 100)	
STEP de Jonage		0	Non Communiqué (NC)	

L'indice global de conformité de la collecte des effluents n'a pas été communiqué pour l'année 2022 (0 en 2021).

9



F. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

INDICE DE CONNAISSANCE DES	REJETS AU MILIEU NA	TUREL
Descriptif	Cotation	Indice
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	0 (non) - 20 (oui)	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	0 (non) - 10 (oui)	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	0 (non) - 20 (oui)	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0 (non) – 30 (oui)	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0 (non) - 10 (oui)	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0 (non) - 10 (oui)	0
A – Éléments communs à tous les types de réseau	100/100	50/100
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0 (non) - 10 (oui)	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	10/10	0/10



Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0 (non) - 10 (oui)	0	SE
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	10/10	0/10	
TOTAL Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	120/120	50/120	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est 50/120 (50/120 en 2021).

Les valeurs, en termes de connaissances, sont issues des études réalisées en 2010/2011. Des points supplémentaires seront attribués une fois la charge polluante du DO confirmée et l'instrumentation pour la mesure du débit déversé installée.

G. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RENOUVELE EN ML				
2018	2019	2020	2021	2022
0	0	0	0	0

Soit 0,0 km renouvelés pour 15,25 km de réseau au total.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times lin\'{e}aire\ de\ r\'{e}seau\ de\ desserte} \times 100 = \ \textbf{0,0}\ \%\ (0\ \%\ en\ 2021)$$

Il n'y a pas eu de renouvellement de conduite sur les 5 dernières années.

Un programme de renouvellement et de gestion patrimoniale devra être mis en place à terme, pour maintenir en état le réseau et limiter les intrusions d'Eaux Claires Parasites (ECP).

H. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (indicateur P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente est :

Montant des impayés au 31.12.
$$N$$
 des factures assainissement émises

$$\frac{au \ titre \ de \ l'année \ N_{-1}}{Montant \ total \ TTC \ des \ factures \ émises \ au \ titre \ de \ l'année \ N_{-1}} \times 100 = 1,94 \ \% \ (2,92 \ \% \ en \ 2021)$$

Après une augmentation en 2021, les impayés reviennent quasiment à leur taux de 2020 (1,87 %). La moyenne nationale des impayés en assainissement collectif déclarés sous SISPEA, est de 2,2 % en 2021.



I. Taux de réclamations (indicateur P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le taux de réclamations est :

$$\frac{\textit{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\textit{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = \textbf{0,0} \% (0 \% \text{ en 2021})$$

A l'instar de l'année 2021, il n'y a eu aucune réclamation écrite en 2022.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX DE LA COLLECTIVITE (€ TTC)				
Travaux engagés	Montant des travaux	Montants des subventions pour ces travaux	Montants des contributions du budget général pour ces travaux	
Équipement mesure de débit et télésurveillance sur D.O – Chemin de Halage	21 704 €	14 469 €	0 €	
Changement de dégrilleur – Chemin de Halage	42 284 €	28 190 €	0 €	

B. État de la dette du service

	ETAT DE LA DETTE	
	31/12/2021	31/12/2022
Encours de la dette	13 376,18 €	4 088,26 €
Remboursement au cours de l'exercice	9 288,00 €	9 288,16 €
dont en intérêts	940,00 €	474,86 €
dont en capital	8 411,00 €	8 813,30 €

Cette dernière a une durée d'extinction de <u>0,03 an</u>.

C. Épargne brute

EPARGNE BRUTE			
	2021	2022	
Épargne brute du budget assainissement	98 413,00 €	124 666,26 €	



D. Amortissements

AMORTISSEMENTS		
	2021	2022
Dotations aux amortissements	36 427 €	36 427 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

PROJETS A L'ETUDE		
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	
Mise en place d'une délégation de service public	En cours	
Travaux de chemisage du réseau EU – Montée de Bianne / Route du Pont	200 000 € (estimation)	
Travaux de raccordement en gravitaire de la future extension de la ZA des Trois Joncs	300 000 € (estimation)	
Mise à jour du schéma directeur	30 000 € (estimation)	

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX			
Travaux	Année de réalisation	Montant travaux en €	
/	/	/	

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service a reçu 8 demandes d'abandon de créances.

Au cours de l'année 2022, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de :

$$\frac{Montant\ des\ abandons\ de\ créances}{Volume\ facturé} = 0,015 €/m^3 (0,025 €/m^3\ en\ 2021)$$

Cet indicateur est en baisse en 2022, à l'instar des impayés. La moyenne nationale pour l'année 2021 est de 0,005 €/m³.



B. Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elles offrent la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT